

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.9 Chitenay

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr



RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Chitenay Nord 1/2

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DESGRIELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Coeur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux voisins
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngy : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périemètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linières commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

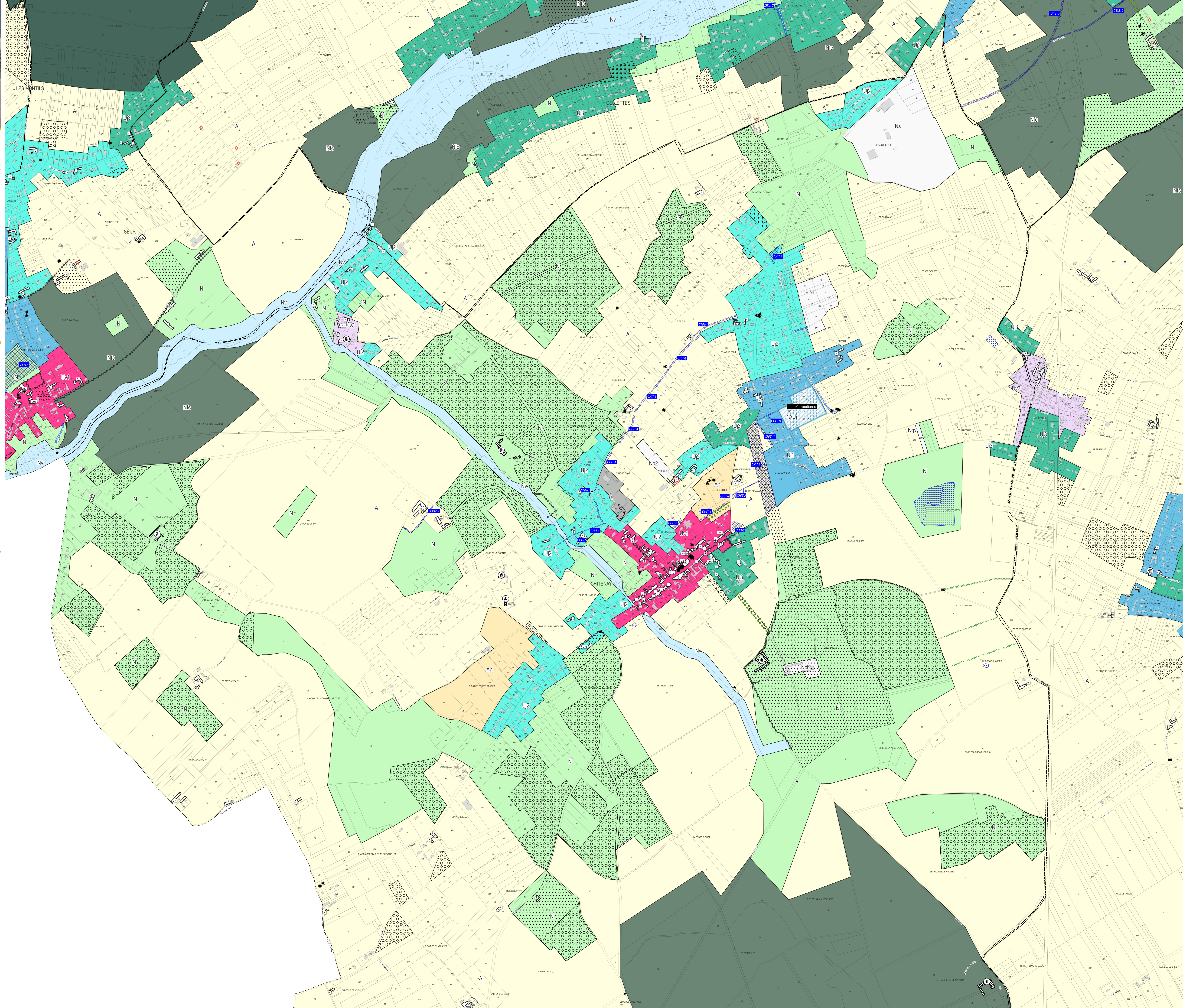
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périemètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Chitenay Sud 2/2

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village rassemé"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins rassemés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mazières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Augebin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abz : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- An : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Bois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

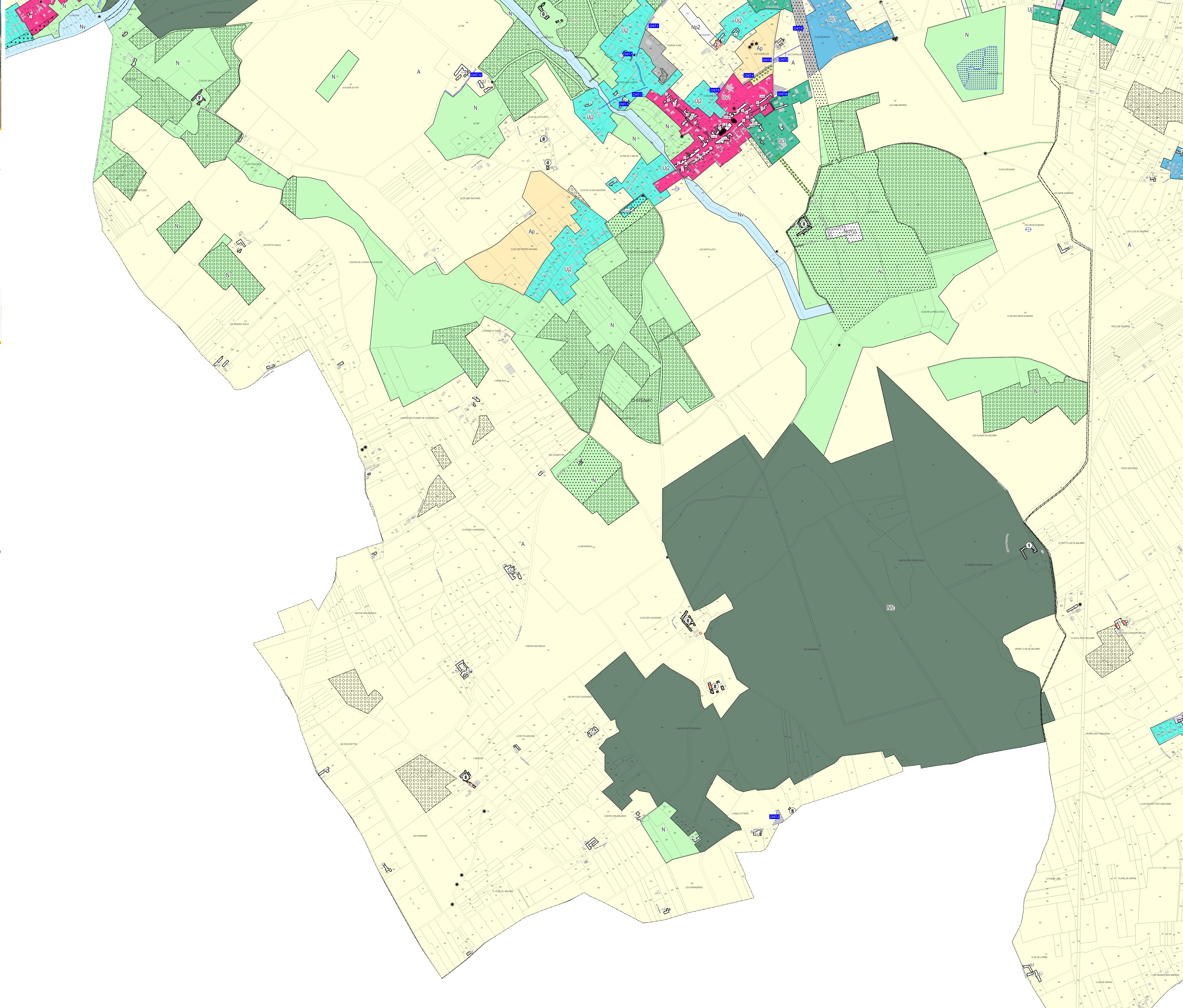
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périimètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





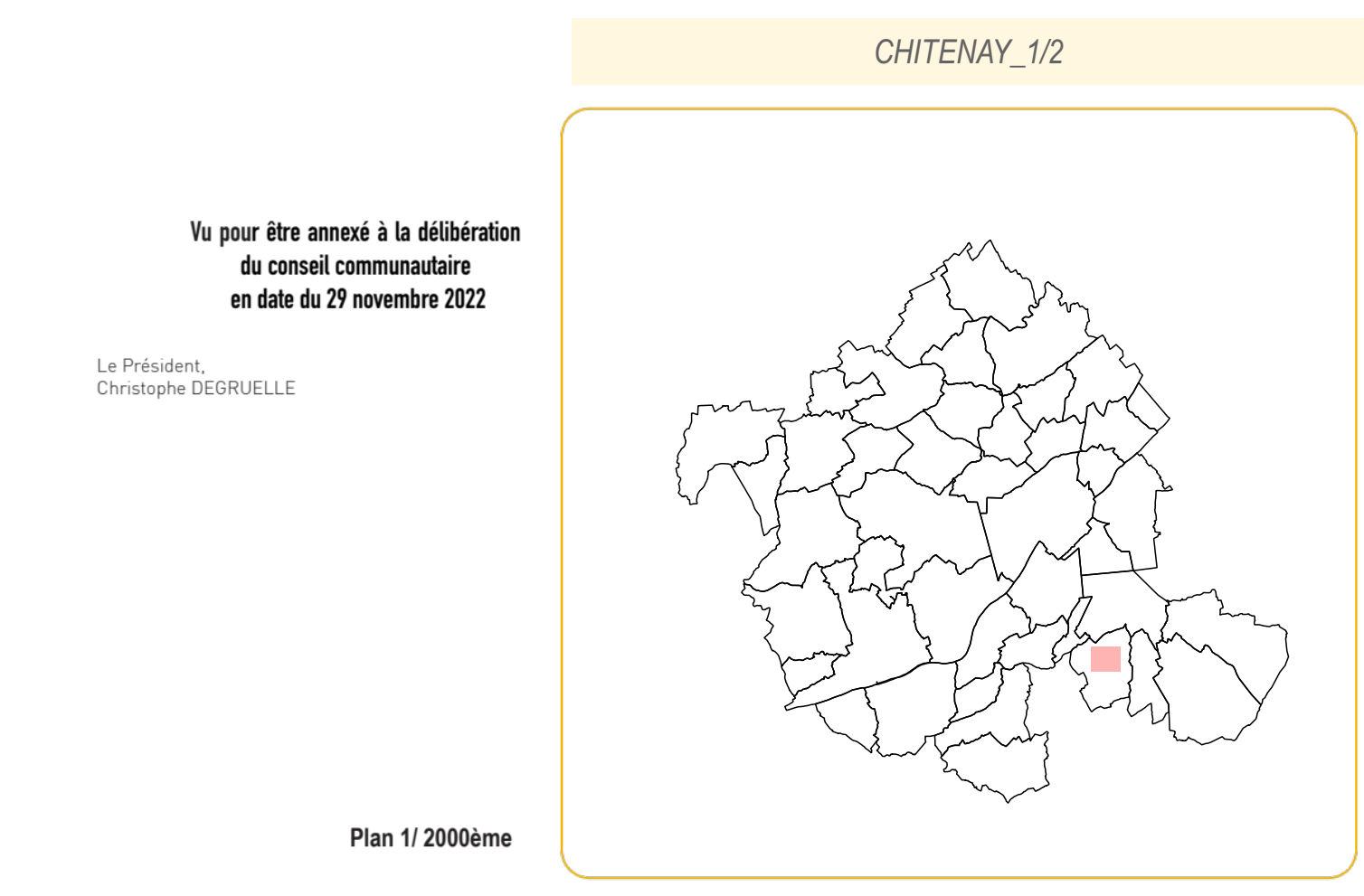
Agglopolys

Commune d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE



Découpage du territoire par zones.

- Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"**
- Uv1 : secteur "Cœur de village"
 - Uv2 : secteur "Village en peigne"
 - Uv3 : secteur "Village rassemé"

- Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"**
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
 - Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
 - Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

- Zone Uj : zone urbaine "Jardins"**
- Uj1 : secteur "Jardins rassemés"
 - Uj2 : secteur "Jardins aérés"
 - Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
 - Uj3' : secteur "Habiter la nature"

- Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)**
- Up1 : secteur "Mazières"
 - Up2 : secteur "Bois Jardins"
 - Up3 : secteur "Aupébin"
 - Up4-1 : secteur "Gare"
 - Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
 - Up5 : secteur "Coutures"
 - Up6 : secteur "Bourg"

- Zone Ue : zone urbaine "Équipement"**
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

- Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"**
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
 - UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
 - UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

- Zone UC : zone urbaine "Commerciale"**
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
 - UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

- Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"**
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
 - Umr : secteur "Renouvellement urbain"

- Zones à urbaniser**
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
 - 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
 - 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
 - 1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
 - 1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
 - 1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
 - 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
 - 2AUjA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

- Zone A : zones agricoles**
- A : zone agricole
 - Ap : zone agricole paysagère
 - Aar : secteur d'activités économiques isolées
 - Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
 - Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
 - Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aéroport et activités de modélisme
 - At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
 - An : secteur de carrière

- Zone N : zones naturelles**
- N : zone naturelle et forestière
 - Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
 - Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
 - Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
 - Nca : secteur de camping existant
 - Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
 - Nch : secteur de parcs, jardins et odeurs vivables
 - Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
 - Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
 - Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
 - Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
 - Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
 - Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
 - Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
 - Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
 - Nn : secteur de carrière
 - Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
 - Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- OAP en optimisation foncière
 - OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
 - OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
 - OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
 - OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
 - OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lg, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

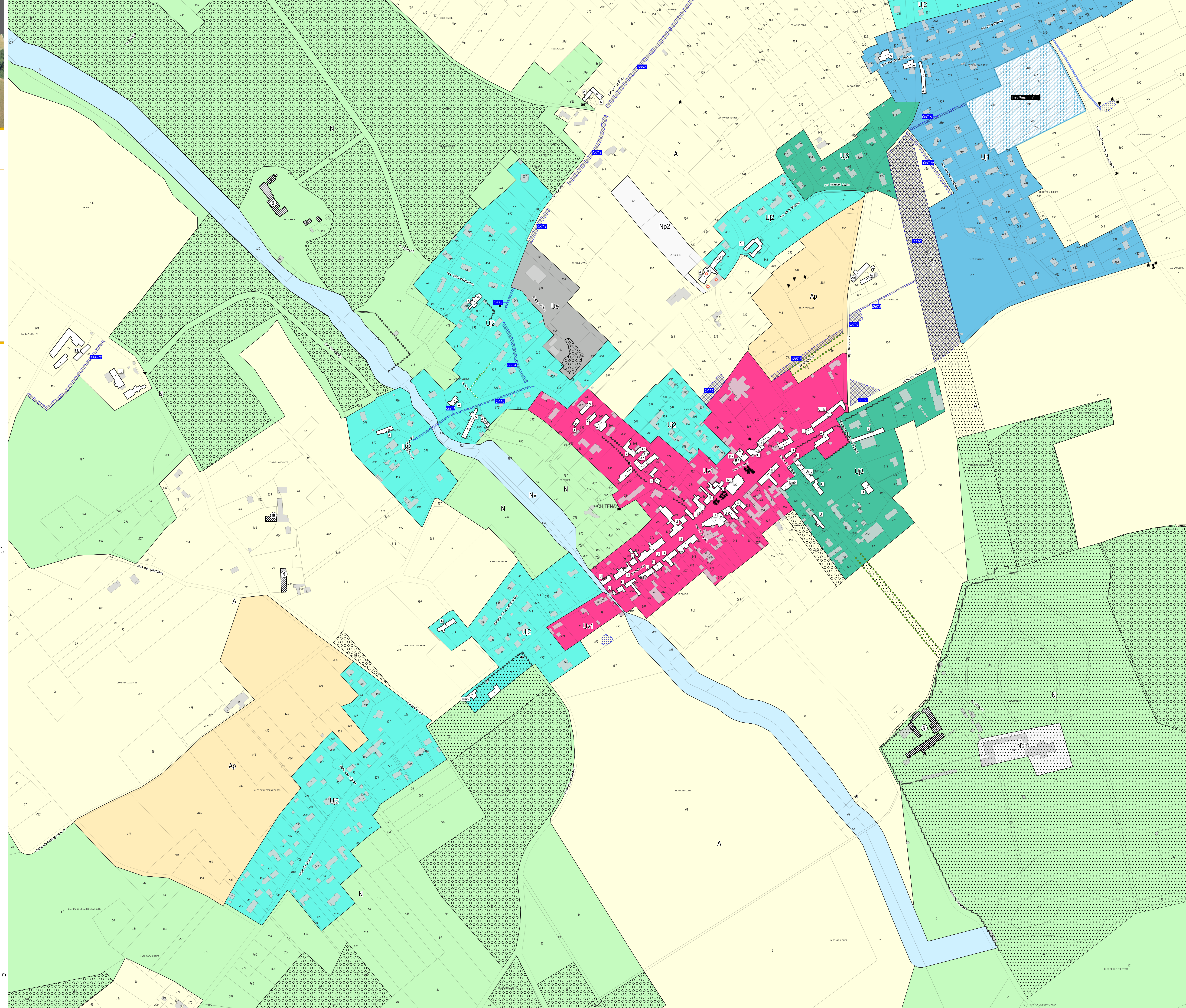
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

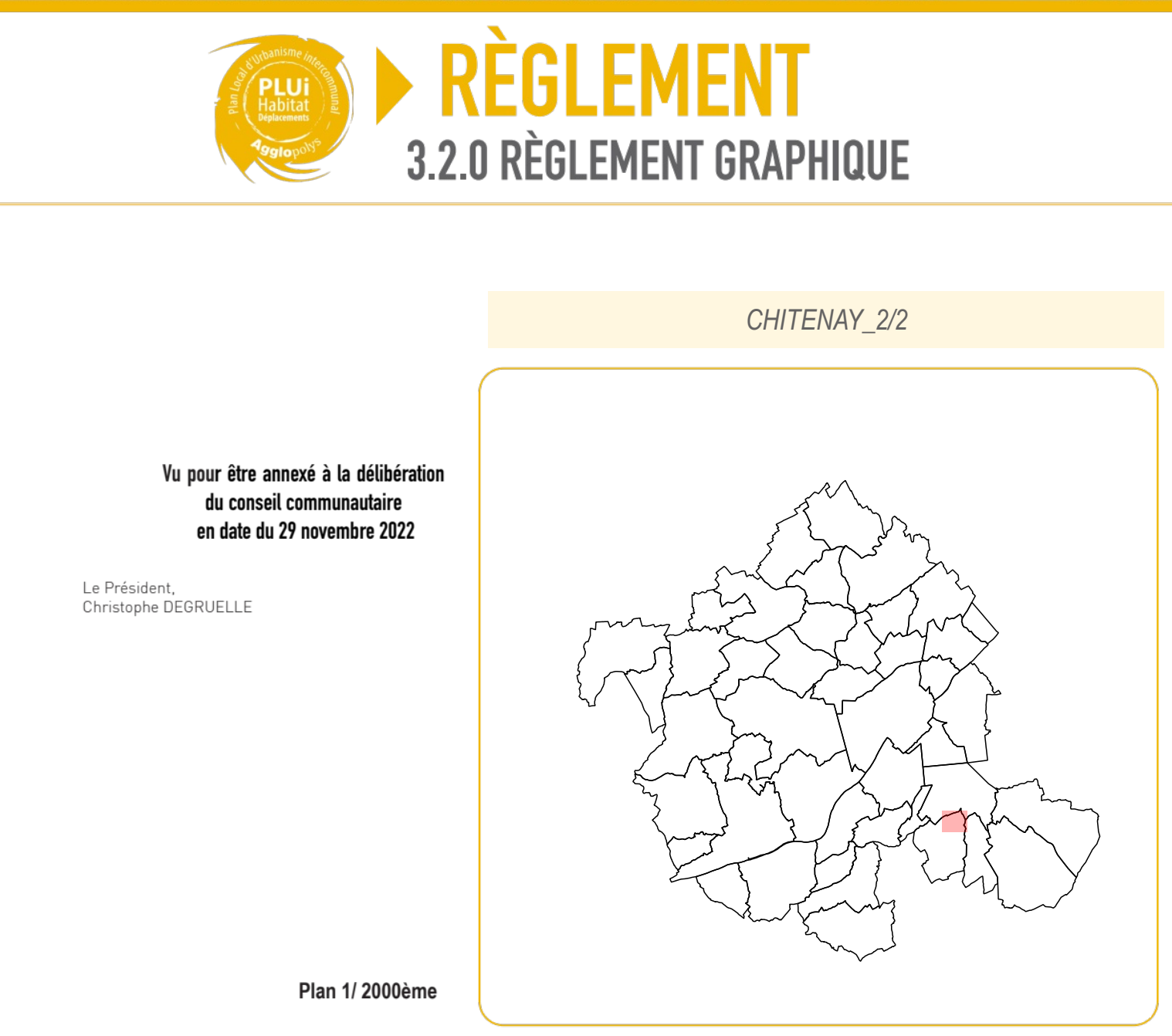
Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





Découpage du territoire par zones

- Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"**
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
 - Uv2 : secteur "Village en peigne"
 - Uv3 : secteur "Village resserré"

- Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"**
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
 - Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
 - Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

- Zone Uj : zone urbaine "Jardins"**
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
 - Uj2 : secteur "Jardins aérés"
 - Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
 - Uj3* : secteur "Habiter la nature"

- Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)**
- Up1 : secteur "Mézières"
 - Up2 : secteur "Bois Jardins"
 - Up3 : secteur "Aupébin"
 - Up4-1 : secteur "Gare"
 - Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
 - Up5 : secteur "Coutures"
 - Up6 : secteur "Bourq"

- Zone Ue : zone urbaine "Équipement"**
 Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

- Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"**
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
 - UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
 - UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

- Zone UC : zone urbaine "Commerciale"**
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
 - UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

- Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"**
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
 - Umr : secteur "Renouvellement urbain"

- ### Zones à urbaniser

- 1AU1: secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU2: secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AU3: secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AU41: secteur d'activités économiques "Grand ou site industriel"
- 1AU42: secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AU5: secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU: zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa: zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

dominante artisanale*

1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

- dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques
- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Zone A : zones agricoles**
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Secteur couvert par un Plan de Protection Technologique (PPRT)**
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

- ☐ Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- ☐ Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- ☐ At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- ☐ Ari : secteur de carrière

- Zone N : zones naturelles**
- N : zone naturelle et forestière
 - Ntr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
 - Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
 - Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
 - Nca : secteur de camping équestre
 - Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canines, refuges
 - Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux viciatiles
 - Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
 - Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
 - Np : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
 - Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
 - Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
 - Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
 - Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
 - Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
 - NH : secteur de carrière
 - Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
 - Ni : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

- ### Dispositions et intentions opérationnelles

-  Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
-  Périmètre de mixité fonctionnelle
-  Secteur de diversité sociale
-  Bonus de constructibilité
-  Linéaires commerciaux

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
-  OAP en optimisation foncière
 -  OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1A
 -  OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1A
 -  OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1A
 -  OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
 -  OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

- Dispositions de protection et de mise en valeur**
- Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

-  Bâtimens pouvant faire l'objet d'un changement de destination
-  Bâtimens patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
-  Bâtimens repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.1)
-  Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)

- ★ Petit patrimoine (voir tableau associé)
- Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver**
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces boisés classés

- ### Charpente paysagère à préserver ou à créer
- ■ ■ ■ ■ Mur en pierres
 - • • Venelle
 - ● ● Alignement d'arbres
 - ◇ ◇ ◇ ◇ Haie
 - ■ ■ ■ Fossé, noue, ou talus

- Parcs et vergers à préserver**
-  Parcs et jardins d'ornements privés
-  Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

- Conditions particulières relatives à la prévention des risques**
- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)**

-

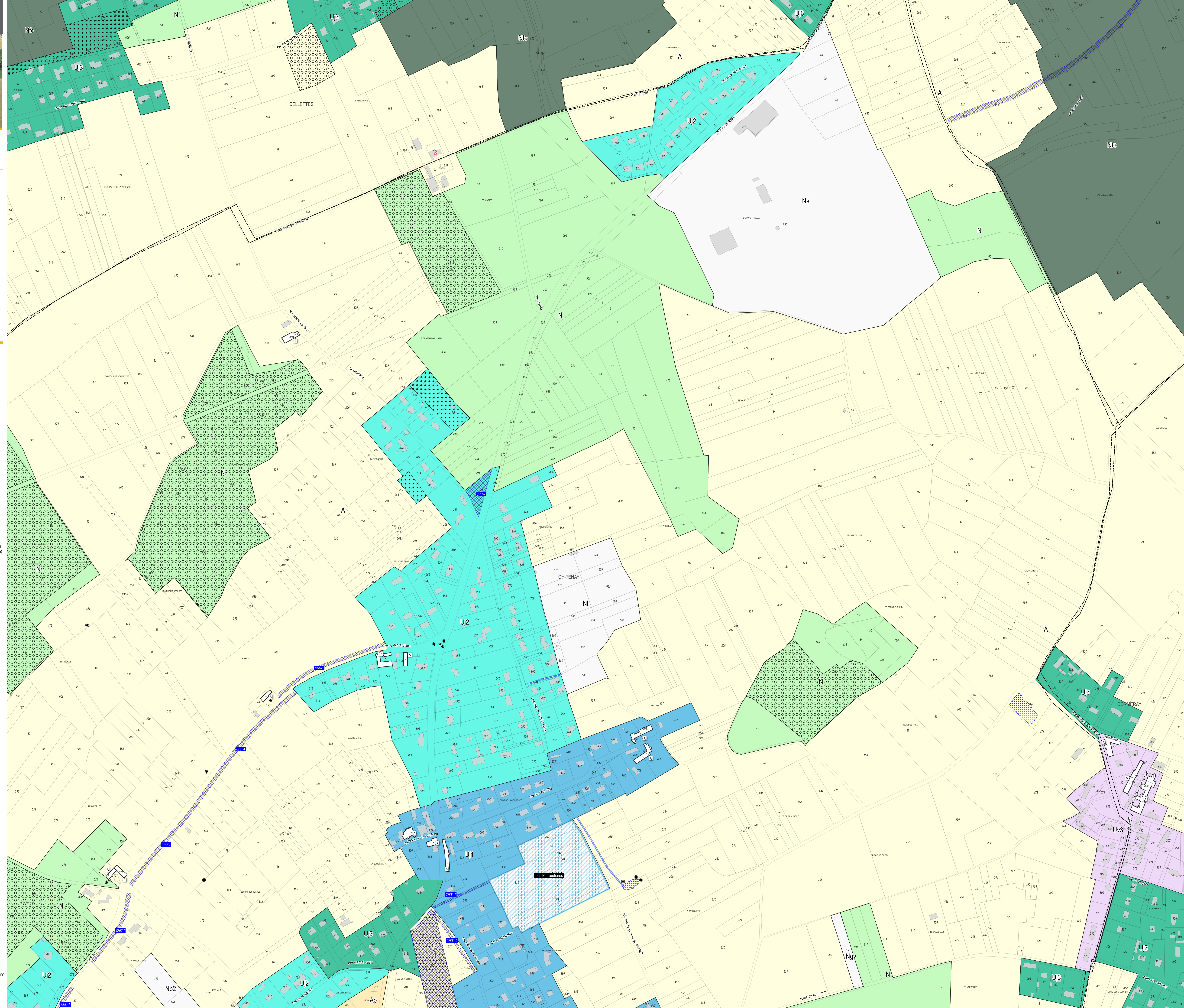


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	793
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	231
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	1607
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	1023
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	1125
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	319
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	115
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	423
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	CHIT-1	510
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	CHIT-2	293
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour	Commune	CHIT-3	1424
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie	Commune	CHIT-4	1097
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Sécurisation accès car scolaire	Commune	CHIT-5	835
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Acquisition et aménagement d'une liaison douce sur l'ancienne allée de Blois	Commune	CHIT-6	17384
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement de l'entrée de bourg nord depuis Blois, pour une raison sécuritaire	Commune	CHIT-7	1377
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement de carrefour, croisement route de Blois et route de Comeray	Commune	CHIT-8	1133
CHITENAY	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Création bassin de rétention des eaux	Agglopolys	CHIT-9	346
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement piéton	Commune	CHIT-10	556
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement piéton	Commune	CHIT-11	384
CHITENAY	Emplacement réservé aux voies publiques	Création chemin rural	Commune	CHIT-12	881

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Chitenay	RP	Républicaine	Domaine public
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	C0240
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0297
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0104
Chitenay	U	Urbain - Villa Xxème siècle	C0086
Chitenay	RP	Républicaine	I0320
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0297
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0104
Chitenay	RE	Religieuse	I0329
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0104
Chitenay	FE	Féodale - château et domaine associé	G0104
Chitenay	A	Agricole - La longère	A0489,A0490
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0208
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0356
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0228
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0683
Chitenay	A	Agricole - La longère	B0333
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	I0862,I0861
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0156,I0153
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0152
Chitenay	A	Agricole - La longère	B0602,B0278
Chitenay	A	Agricole - La longère	B0428,B0429
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0371
Chitenay	A	Agricole -Annexe	A0371,A0372
Chitenay	A	Agricole - La longère	A0410,A0563
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0654
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0300
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0301,I0300
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0395
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0303,I0304
Chitenay	A	Agricole -Annexe	I0539,I0725
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0725
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0824
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0845
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0365,I0421
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0368
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0368
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0368
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0369
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0370,I0371
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0375,I0374
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0376
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0746,I0745
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0335
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0825
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0325
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0361
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0361
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0356,I0355
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0413,I0351
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0348
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0805,I0347
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0671,I0426
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0248,C0209
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0146,C0204
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0137,C0232
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0281
Chitenay	A	Agricole - Closerie	I0424,I0719
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0718
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	I0576,I0575
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	I0273

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies détaillée dans diagnostic du rapport de présentation	Référence cadastrale
Chitenay	A	Agricole - Closerie	C0230
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0106
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0229
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0104
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	C0177,C0178
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0214
Chitenay	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	C0108,C0117
Chitenay	A	Agricole - La longère	C0082
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	C0224
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	E0216,E0277
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	E0163,E0234
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	E0274,E0259
Chitenay	A	Agricole -Annexe	E0171
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	E0128,E0133
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	F0204
Chitenay	A	Agricole - La longère	E0283,E0284
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	E0059
Chitenay	A	Agricole - La longère	E0253
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	F0029
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	F0272,F0091
Chitenay	A	Agricole -Annexe	G0243
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	F0282
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	F0160
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	G0441,G0171
Chitenay	A	Agricole -Annexe	G0171
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	G0213,G0215
Chitenay	A	Agricole - La longère	G0020
Chitenay	A	Agricole -Annexe	G0012
Chitenay	A	Agricole - La longère	G0012
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0121
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0562,I0564
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	I0403
Chitenay	A	Agricole - La longère	I0579
Chitenay	A	Agricole - La longère	G0119,G0482
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0069
Chitenay	A	Agricole - La longère	A0074
Chitenay	A	Agricole - La longère	A0058,A0056
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0594,A0041
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0033,A0743
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	A0003
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	A0003
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	A0600
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	H0121
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	H0007
Chitenay	A	Agricole - La longère	G0414,G0413
Chitenay	A	Agricole - L'habitat rural	G0308
Chitenay	A	Agricole -Annexe	G0419,G0308
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	I0072
Chitenay	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	I0072
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	I0307,I0726
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	I0709,I0305
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	I0729
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	I0729
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0328,B0329
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0329
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0329
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	E0243,E0206
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	E0206
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	F0061
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	F0060,F0061
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	F0067,F0070
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	F0060,F0059
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0182,F0181
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0186,F0185

Commune	Typologie reportée au règlement graphique <i>(et au règlement écrit)</i>	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0289,F0094
Chitenay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0288,F0097

Tableau des ensembles patrimoniaux à protéger

Commune	Numéro	Nom de l'ensemble patrimonial à protéger renvoi aux dispositions de la pièce 3.1.15	Référence cadastrale
Chitenay	1	DOMAINE DE MALABRY	C0027
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0055
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0055
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0308
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0051
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0055
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0171
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0170
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0055
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0170
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	D0055
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0171
Chitenay	2	DOMAINE DES COUDRAIES	F0307
Chitenay	3	DOMAINE DE L'ARDOISE	F0223
Chitenay	3	DOMAINE DE L'ARDOISE	F0223
Chitenay	3	DOMAINE DE L'ARDOISE	F0221,F0220
Chitenay	3	DOMAINE DE L'ARDOISE	F0223,F0244
Chitenay	4	DOMAINE DE LA FLORENTINIERE	I0508
Chitenay	5	MOULIN DE MEUNET	A0024
Chitenay	6	FERME DU DOMAINE DU CHATEAU DE CHITENAY	C0072
Chitenay	6	FERME DU DOMAINE DU CHATEAU DE CHITENAY	C0072
Chitenay	6	FERME DU DOMAINE DU CHATEAU DE CHITENAY	C0071,C0072
Chitenay	7	DOMAINE DE VRILLY	H0164
Chitenay	7	DOMAINE DE VRILLY	H0164
Chitenay	8	DOMAINE DE LA COCHERIE	A0623
Chitenay	8	DOMAINE DE LA COCHERIE	A0428
Chitenay	8	DOMAINE DE LA COCHERIE	A0423
Chitenay	8	DOMAINE DE LA COCHERIE	A0622
Chitenay	8	DOMAINE DE LA COCHERIE	A0422
Chitenay	9	DOMAINE DE LA VICOMTE	I0685

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Chitenay	noria	I0060	1,374025757	47,49278275
Chitenay	croix	I0071	1,366545347	47,49477119
Chitenay	fontaine	D0023	1,377587559	47,48931219
Chitenay	calvaire	Domaine public	1,374934142	47,50677189
Chitenay	calvaire	Domaine public	1,365903488	47,50004466
Chitenay	calvaire	Domaine public	1,368310928	47,48121361
Chitenay	calvaire	Domaine public	1,368837671	47,49772654
Chitenay	calvaire	Domaine public	1,358064009	47,49892229
Chitenay	calvaire	C0225	1,380356433	47,50086052
Chitenay	puits	A0356	1,371200301	47,50586997